

# Déclaration Liminaire de la FSU71 au CDEN du 6 juin 2024

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame la Directrice Académique des services de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Tout d'abord nous souhaitons évoquer le nom de Pascale Bortolotti, professeur des écoles spécialisée, décédée hier des suites d'une longue maladie. Petite pensée pour notre collègue



La période est lourde de tensions et d'inquiétudes, sur le plan international comme sur le plan national.

Au Proche Orient, l'État d'Israël amplifie la guerre contre la population de Gaza. La brutalité de son intervention militaire dont témoigne encore le récent bombardement d'un camp de réfugié·es à Rafah qui a fait des dizaines de mort·es amène la Cour de justice internationale à évoquer une suspicion de génocide et de crime contre l'humanité et la cour pénale internationale à demander un mandat d'arrêt contre Benyamin Netanyahu, son ministre de la Défense mais aussi contre les responsables du Hamas. La FSU continue de se mobiliser pour un cessez-le-feu immédiat, pour un accès sans restriction à l'aide humanitaire d'urgence et pour le respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Dans ce contexte, en France, il est inacceptable de voir le délit « *d'apologie du terrorisme* » détourné afin de criminaliser les expressions de soutien au peuple palestinien.

Dans le contexte du vote de l'ONU, de la reconnaissance de l'état de Palestine par l'Espagne, l'Irlande et la Norvège, la FSU rappelle sa demande de reconnaissance d'un État de Palestine par la France.

De même, la politique néo-coloniale en Kanaky-Nouvelle-Calédonie renvoie aux pires heures de l'histoire de France. La FSU rappelle sa demande d'ouverture d'un nouveau cycle de discussions pour aboutir à une solution, dans le respect du droit des peuples à l'autodétermination. Rappelons que depuis 1986 les Nations-Unies ont inscrit la Nouvelle Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser.

A 10 jours des élections européennes, les listes d'extrême droite cumulent près de 40 % des intentions de vote, confirmant l'enracinement inquiétant de ses partisans dans le paysage politique français. La FSU réaffirme que l'extrême droite est l'ennemie du monde du travail, de l'écologie, des libertés publiques et professionnelles, comme de la démocratie. Ainsi, la FSU appelle à une participation massive à ces élections pour contrer l'extrême droite et ses idées. Elle garde à l'esprit que la majorité présidentielle flirte avec les idées qu'elle prétend combattre : pour preuves la loi immigration, la loi de sécurité globale, la loi de 2019 de transformation de la FP ainsi que le nouveau projet de loi porté par Monsieur Guérini, ou plus récemment la loi dite des Jeux Olympiques de 2024 qui instaure la vidéo-surveillance algorithmique et les mesures de contrôle social, tout en servant de prétexte à l'expulsion des plus précaires hors d'Île-de-France. De même, la multiplication d'entraves aux droits de se rassembler, de manifester (*publications tardives d'arrêtés d'interdiction de manifester, usage disproportionné et indiscriminé de la force publique envers le mouvement social*), et à la liberté d'expression syndicale (*utilisation abusive de l'apologie du terrorisme*), mettent en péril l'Etat de droit et la liberté des citoyennes et des citoyens.

Monsieur Macron, disant vouloir lutter contre l'extrême droite, est en train d'en faire le lit. Cela doit cesser au plus vite.

Dans la Fonction Publique, les projets du gouvernement ne sont pas porteurs de progrès. Stanislas Guérini ne cesse de confirmer les orientations de sa future réforme de la Fonction Publique : valorisation du mérite pensé en termes d'individualisation des carrières et rémunérations, licenciement

facilité, affaiblissement des cadres collectifs, en particulier des différentes catégories. Rejetées par l'ensemble des organisations syndicales, ces mesures redoutables pour les agent·es de la fonction publique renforceraient le manque de visibilité des carrières pour les agent·es dans chacun des trois versants, risqueraient d'entraîner de nombreux salaires vers le bas, et rogneraient sur un statut qui protège les personnels. À l'opposé, la Fonction Publique, celle d'un pays riche, septième puissance économique mondiale, a besoin de mesures fortes visant à endiguer son déclin et, au contraire, à renforcer son attractivité, tout particulièrement dans l'éducation. Cela doit passer par l'augmentation du traitement indiciaire, la requalification des emplois, et une plus grande visibilité des perspectives de carrière.

Au lieu de cela, le gouvernement, enfermé dans une approche idéologique et dogmatique sur l'impôt et les recettes de l'Etat, cherche à réaliser 25 milliards d'économies dans les dépenses publiques, faisant fi des conséquences sociales.

Au même moment, les entreprises du CAC40 annoncent avoir engrangé 146 milliards de bénéfice, alors que certaines ont bénéficié d'aide de l'état, sans contrepartie d'embauche.

La FSU revendique que les aides versées par l'État soient conditionnées à l'embauche de personnels, et revendique la création d'une taxe visant les ultra riches et les superprofits afin de financer le bien commun que représentent les services publics.

De cet argent nouvellement collecté, nous pourrions faire de belles choses. Comme évoqué par la FSU à l'occasion du CDEN précédent, cela permettrait notamment en Saône-et-Loire de mieux accueillir les enfants de moins de 3 ans, de garantir sur l'ensemble du territoire départemental des RASED complets, de soulager les écoles au public REP mais sans l'estampille et les moyens afférents, de créer des postes d'enseignants surnuméraires, de soulager les équipes en tension, d'abonder le nombre d'AESH à hauteur des besoins, renforcer les brigades de remplacement, ou encore de développer une formation continue des PE de qualité sur le temps face à élèves.

De même, les dérèglements climatiques se multipliant, les relevés de température sont le témoin année après année d'un réchauffement climatique inexorable. Si cette situation appelle d'un côté à une intensification des politiques d'atténuation de notre empreinte, elle nécessite de l'autre des politiques volontariste pour garantir la santé au travail et l'égalité d'accueil des élèves. Ainsi, à l'école, au collège ou au lycée, les questions de la rénovation du bâti ou de la fin de l'artificialisation des sols deviennent désormais incontournables.

Toujours du côté de l'éducation, le rejet du « *Choc des savoirs* » par les personnels comme par les parents d'élèves, continue de s'exprimer, avec des initiatives sur tout le territoire : refus de constituer les groupes de niveaux, maintenant appelés par le ministère « *groupes de besoin* », opération « *collèges morts* », réunions publiques et mobilisations comme celle du samedi 25 mai dernier. Le refus d'une politique de « *tri social* » des élèves par l'école se généralise dans toute la société. Nous affirmons que la philosophie gouvernementale du « *choc des savoirs* » accentuera la dégradation des conditions de travail subie par les personnels. Elle s'inscrit également dans une politique managériale visant à entraver la liberté pédagogique au quotidien.

Le ministère a décidé de généraliser les évaluations nationales du CP à la seconde à la rentrée prochaine. Clef de voûte du système, ces évaluations légitiment des démarches pédagogiques inefficaces et servent d'outil de tri des élèves et de contrôle des pratiques enseignantes. Nous dénonçons cette mise sous tutelle des métiers et l'organisation des inégalités d'apprentissage qui s'accompagnent d'une réécriture des programmes de français et maths cycle 1 et 2. Avec d'autres organisations syndicales, la FSU appelle au boycott de ses évaluations nationales à la rentrée 2024, afin de priver le ministère de cet outil de pilotage et de contrôle. Elle poursuit son travail de conviction sur le caractère néfaste de l'ensemble des mesures et continuera à s'opposer par tous les moyens au « *choc des savoirs* » avec les associations de parents et les organisations lycéennes. Elle continue

d'appeler les personnels à ne pas participer à la constitution des groupes de niveau au collège et à poursuivre le travail d'information auprès du grand public. Elle appelle les collègues professeurs principaux et principales en classe de Troisième à ne pas promouvoir auprès des familles des élèves recalé·es au DNB le dispositif « *prépa-Seconde* », véritable voie de relégation au lycée, l'affectation se faisant cette année sur la base du volontariat des familles.

Dans une large intersyndicale, et aux côtés des associations de parents d'élèves, la FSU continue d'opposer au choc des savoirs un *choc des moyens* impliquant des postes supplémentaires, des efforts sur le bâti scolaire, et une réelle revalorisation salariale des agentes et agents.

En avril 2023, le président de la République avait annoncé la fusion des missions d'AED et d'AESH regroupées sous l'acronyme « *ARE* ». Le Ministère vient d'annoncer l'abandon de ce projet. Forte de cette victoire intersyndicale, la FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté·es. La FSU exige un réel statut de fonctionnaire pour les AESH, garant de meilleures conditions de travail et d'un salaire digne. Au-delà, pour les personnels et pour les élèves, la FSU revendique des moyens supplémentaires pour une école véritablement inclusive : enseignant·es spécialisé·es plus nombreux·ses, formation spécialisée renforcée. Cela passe aussi par un renforcement de la prévention et de l'enseignement adapté. A ce titre, voilà plus de dix ans qu'en Saône-et-Loire les personnels de l'adaptation, celles et ceux qui souhaitent travailler en SEGPA, EREA, RASED ne sont plus formé·es. Madame l'IA-DASEN, peut-on savoir quand les personnels de Saône-et-Loire qui le souhaitent pourront-ils et elles enfin bénéficier d'une formation afin d'accompagner au mieux les élèves en grande difficulté scolaire ?

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris vont débuter dans quelques semaines. La FSU vous avait demandé ici même en CDEN dès l'attribution des Jeux à Paris, en 2017, ce que le département, la Dasen, comptaient faire pour qu'il y ait un héritage de cette organisation sportive internationale. Nous n'avons jamais vraiment eu de réponse.

La jeunesse de ce département pratiquera t-elle davantage le sport après les J.O qu'avant ? Non !

Le parc des équipements sportifs mis à disposition des écoliers et des collégiens a -t-il été développé ou rénové durant ces sept années pré-olympiques ? Non !

Non seulement les gymnases sont vétustes et pas mis aux normes écologiques RT 2020 mais de nombreuses piscines ont limité l'accès aux scolaires et baissé la température de l'eau des bassins, rendant les leçons pour les débutants plus complexes. Ce ne sont pas les quelques installations sportives rénovées, comme le centre équestre de Mâcon Chaintré ou les salles spécialisées de gymnastique de Montceau, qui permettront à nos élèves de pratiquer davantage.

Les horaires de l'EPS obligatoire ont-ils été augmentés ? Non ! L'EPS est la base de la pratique sportive future. Les habitus de pratique s'y construisent. Le SNEP-FSU revendique 4h d'EPS pour tous les élèves de la maternelle à l'Université. Le ministère refuse de prendre cette décision courageuse que toutes les études scientifiques sur la sédentarité, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires encouragent.

La formation professionnelle est quasi inexistante, et même parfois empêchée par certains Principaux qui refusent les autorisations d'absence en l'absence de remplacement des enseignants. C'est le même problème pour le sport scolaire et l'UNSS qui peine dans certains établissements à obtenir la libération des enseignants d'EPS afin de préparer, d'organiser les championnats sportifs départementaux, académiques ou nationaux. Le manque de remplaçants devient de plus en plus problématique, et ne peut être attribué à la crise de recrutement, mais bien à des choix politiques de ne pas ouvrir suffisamment de places au concours puisque les candidats au CAPEPS ne manquent pas !

Bref bilan de ces sept années pré-JO concernant le sport et l'EPS des élèves en Saône et Loire ? Héritage zéro !